

Communauté de
Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 9

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D_160

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Régie
Assainissement :
Décision Modificative
n° 4

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 4 du Budget Assainissement Régie dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- L'inscription d'un montant de 4 700 € pour les admissions en non-valeur et de 1 000 € pour les créances éteintes, équilibré par une diminution des dépenses imprévues.

- Un ajustement des inscriptions des intérêts des emprunts d'un montant de 3 000 €, et du reversement des charges de personnel au budget général d'un montant de 17 000 €, équilibré par une diminution des dépenses imprévues.

- Un ajustement des crédits d'investissement équilibré en dépenses / recettes afin de modifier l'imputation comptable des participations de la Commune de Saint-Just Malmont et du Syndicat de eaux de la Semène dans le cadre de l'opération de mise en séparatif - Côte Vieille à Saint Just Malmont pour un montant 3 300 €.

- Une augmentation des dépenses d'investissement :

* de l'opération n°127 « Rue des Ribbes - ASL » afin d'anticiper l'actualisation des prix du marché pour un montant de 5 000 €,

* de l'opération n°120 « Prolongement conduite Auroure - SFA » suite à l'avenant validé en Conseil Communautaire du 17 Mai 2022 et en prévision de l'actualisation des prix du marché pour un montant total de 5 000 €,

Équilibrée par un recours à l'emprunt d'un montant de 10 000 €.

- Une inscription d'un montant de 15 000 € pour le remboursement des emprunts équilibré par une baisse des dépenses imprévues, permettant un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 du Budget Assainissement Régie.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :